

I Les types de réponses reçues à partir du 2 juin 2022

• Le 2 juin 2022, le lycée prend connaissance des réponses des formations pour chaque vœu et sous-vœu confirmé. Ces réponses peuvent être :

Formations sélectives (STS, IUT, CPGE, IFSI, EFTS, écoles, etc.)	Formations non sélectives (licences non sélectives, PPPE et PASS)
<ul style="list-style-type: none"> - « OUI » ; - « OUI, en attente d'une place » ; - « NON ». 	<ul style="list-style-type: none"> - « OUI » ; - « OUI, en attente d'une place » ; - « OUI-SI » ; - « OUI-SI, en attente d'une place ».

• La réponse « NON » de la part d'une formation sélective donne lieu à une notification dans le dossier du candidat qui mentionne les délais et voies de recours éventuels et le délai pendant lequel le candidat peut solliciter la formation pour obtenir des informations sur les critères utilisés et les motifs qui justifient la décision prise .

• La réponse « OUI-SI » signifie que le lycée est accepté dans la formation uniquement s'il accepte de suivre un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, soutien, tutorat, allongement de sa scolarité, etc.), qui est adapté à son profil pour l'accompagner vers la réussite. Ce parcours lui est proposé car la formation considère qu'il a besoin de renforcer certaines compétences nécessaires pour réussir dans la formation. **Ces dispositifs de réussite sont une véritable opportunité pour le candidat : c'est une aide concrète pour lui donner tous les atouts pour réussir dans la formation qu'il a choisie.**

II Comment sont prévenus les lycéens lorsqu'ils reçoivent un « OUI » ou un « OUI-SI » ?

- Quand une proposition d'admission arrive, le candidat est prévenu :
 - **par mail, dans sa messagerie personnelle** (c'est pourquoi une adresse mail, valide et régulièrement consultée, est demandée au moment de l'inscription Parcoursup) ;
 - **par SMS** (le lycée reçoit un 1^{er} SMS pour l'informer qu'il a reçu une ou plusieurs propositions d'admission auxquelles il doit répondre dans les délais impartis et un 2nd SMS de relance, s'il n'a toujours pas répondu le dernier jour avant la fin du délai, afin de l'inciter à se connecter à son dossier et à répondre à la ou les propositions d'admission qu'il a reçues : c'est pourquoi un numéro de mobile est demandé au moment de l'inscription Parcoursup) ;
 - **sur l'application Parcoursup** (si elle a été préalablement installée sur le mobile) ;

L'application mobile Parcoursup sera disponible avant le début de la phase d'admission : elle est téléchargeable sur Google Play et App Store et permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure.

- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur parcoursup.fr.

Il est fortement conseillé aux représentants légaux (parents, tuteurs) de renseigner leur numéro de portable et/ou adresse de messagerie, ils recevront ainsi ces mêmes alertes.